

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**OBJET: Pour vos démarches auprès des guichets du Département de la Citoyenneté : prenez rendez-vous !**

**Vos démarches administratives : sur rendez-vous ou à distance !**

Vous pouvez réaliser toutes vos démarches administratives **sur rendez-vous à la Cité administrative ou dans une des quatre antennes administratives de l'entité,**

La Ville de La Louvière vous informe des mesures qui sont mises en place pour les différentes démarches administratives que ce soit à la Cité administrative ou dans les Antennes.

**DEMARCHES ADMINISTRATIVES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :**

- pour le service aux étrangers, les demandes de permis de conduire et le service Pension à la Cité Administrative ;
- pour le service population et Etat-civil dans l'une des quatre Antennes administratives de l'entité ;

Prenez rendez-vous via [l'E-Guichet](#), par mail à [dcitoyennete@lalouviere.be](mailto:dcitoyennete@lalouviere.be) ou par téléphone au **064 277 811**.

**HORAIRES POUR LES RENDEZ-VOUS :**

- > Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h (jusque 18h les mardis et jeudis à la Cité administrative )
- > Le Vendredi de 8h30 à 12h30 - fermeture le vendredi après-midi.
- > **ATTENTION** : le service aux étrangers et le service des pensions recevront uniquement sur RDV de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi.

**DÉMARCHES QUI NE FONT PAS L'OBJET DE RENDEZ-VOUS :**

- Afin d'améliorer notre service au public, à partir du 01/12/2020 : vous pourrez sans rendez-vous récupérer votre carte d'identité belge ou votre passeport au Centre administratif, Place Communale 1 à La Louvière. Concrètement, la demande de carte d'identité belge ou de passeport pourra toujours se faire sur rendez-vous uniquement dans une de nos quatre antennes administrative mais la reprise de toutes les cartes d'identité belge et les passeports se fera sans rendez-vous au Centre administratif.
- Ne prenez plus rendez-vous pour reprendre votre permis !

La reprise de votre permis de conduire est dorénavant possible sans rendez-vous au centre administratif. Lors de votre demande de permis de conduire au guichet, l'agent communal vous indiquera le jour de la reprise de votre document.

- Les changements d'adresse : uniquement via l'E-Guichet, par mail à [domicile@lalouviere.be](mailto:domicile@lalouviere.be) ou **par courrier** avec copie de la carte d'identité (Département de la Citoyenneté, Place Communale 1, La Louvière)
- Les demandes de compositions de ménage, certificats de domicile, certificats de vie, autorisations parentales, extraits de casier judiciaire, extraits d'actes civils : uniquement via **l'E-Guichet**, par mail à [dcitoyennete@lalouviere.be](mailto:dcitoyennete@lalouviere.be) ou par téléphone au **064 277 811**.

Les documents vous seront envoyés par voie postale ou électronique

**RAPPEL DES MESURES SANITAIRES À RESPECTER AU SEIN DE L'ADMINISTRATION :**

- > Rendez-vous individuels (excepté pour les personnes mineures)
- > Paiement électronique préconisé
- > Port du masque obligatoire

Le service communication